



No de résolution  
ou annotation

**29 AOÛT  
2022**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 29 août 2022 à 17h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par le maire suppléant, M. Daniel Pinsonneault en l'absence de la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents et reconnaissent avoir reçu cette convocation par avis spécial :

Mme Marilou Carrier  
Mme Johanne Béliveau  
Mme Miriame Dubuc-Perras  
M. François Gagnon  
M. Denis Larocque

Mme Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**2022-08-20**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Marilou Carrier  
Appuyé par François Gagnon  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER**

**2022-08-21**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Denis Larocque  
Appuyé par Miriame Dubuc-Perras  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 29 AOÛT 2022 À L'HÔTEL DE VILLE À 17H00**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance. ®
2. Acceptation de l'ordre du jour. ®



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 3.- Octroi contrat Rang du Six ®
- 4.- Octroi contrat branchements 38<sup>e</sup> Avenue ®
- 5.- Levée de la séance ®

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-22

### OCTROI CONTRAT PAVAGE RANG DU SIX IMMOBILISATION 23-020-00-000

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé pour la réfection du pavage du Rang du Six à Sainte-Barbe ;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel et que le plus bas soumissionnaire conforme est **Les Pavages Céka.**;

**CONSIDÉRANT** la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu ce 29 août 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N° MBAM-21025280-A0;

**CONSIDÉRANT QUE** 5 entreprise(s) ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h, le 29 août 2022, soit:

| Nom de l'entreprise         | Montant<br>(incluant les taxes) |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Les Pavages Céka Inc.       | 286 952.14 \$                   |
| Ali Excavation Inc.         | 293 239.38 \$                   |
| Pavages D'Amour             | 323 884.58 \$                   |
| Roxboro                     | 335 266.64 \$                   |
| Eurovia Québec Construction | 352 175.72 \$                   |

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du plus bas soumissionnaire ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Johanne Béliveau  
appuyé par Denis Larocque  
Que soit octroyé le contrat de réfection du pavage du Rang du Six à Sainte-Barbe à la firme **Les Pavages Céka** aux coûts de 286 952.14\$ incluant les taxes applicables suivant les indications au devis d'appel d'offres numéro MBAM-21025280-A0.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**OCTROI CONTRAT – BRANCHEMENT DE SERVICE  
DÉPENSE : 02-413-00-529**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumissionner auprès de cinq entreprises, portant le numéro d'avis N° 2022-07-21, et ce, pour des travaux de branchement au réseau d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour les lots 6 521 302, 6 521 303, 6 521 306, 6 521 308 et 6 521 310 situés sur la 38e Avenue à Sainte-Barbe;

**CONSIDÉRANT** la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu ce 29 août 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2022-07-21;

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprise(s) ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h, le 29 août 2022, soit:

| Nom de l'entreprise        | Montant<br>(incluant les taxes) |
|----------------------------|---------------------------------|
| D3F Excavation Inc.        | 62 948.81 \$                    |
| Construction J.P. Roy Inc. | 63 235.10 \$                    |
| F.Duval Excavation Inc.    | 64 386.00 \$                    |

**CONSIDÉRANT QU'**après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du plus bas soumissionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par François Gagnon  
Et Appuyé par Marilou Carrier

**QUE** le conseil accepte les soumissions reçues;

**QUE** le conseil octroie le contrat à l'entreprise **D3F Excavation Inc.**, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour les travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout conformément aux documents de soumission et à la soumission déposée, au montant de 62 948.81\$ incluant les taxes;

**QUE** les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-413-00-529 et facturées au propriétaire tel qu'exigé au règlement no 2013-02;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation  
**2022-08-24**

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### LEVÉE DE LA SÉANCE

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Miriame Dubuc-Perras  
Appuyé par François Gagnon  
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à  
17h20.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

\_\_\_\_\_  
Daniel Pinsonneault  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je, Daniel Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)